



ACTION 5

→ FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS LOCALES D'ÉDUCATION À LA SANTÉ- ENVIRONNEMENT

• [Lien PNSE: action 106](#)

◇ Objectifs

Pour les publics cibles, il s'agit de permettre une prise de conscience des enjeux santé-environnement et l'appropriation des leviers d'actions possibles individuels et collectifs.

Pour les porteurs d'actions, il s'agit de pouvoir être accompagnés méthodologiquement dans la mise en œuvre d'actions.

○ Description

L'action consiste à définir des priorités en termes de public, de territoires, de thématiques, de les traduire notamment dans les cahiers des charges d'appels à projets pour mener des actions locales d'ESE.

D'autre part, l'action consiste à proposer et mettre en place un accompagnement méthodologique des porteurs d'action locaux dans le montage de leurs actions et à assurer la promotion des actions les plus pertinentes.

◇ Pilotage

ARS

□ Motivation de l'action

Plusieurs aspects concourent au développement de l'éducation en santé-environnement. Les campagnes d'information prévues dans l'action 9 sont susceptibles de donner un socle de compétence des populations en santé-environnement, mais elles doivent être complétées par des actions plus ciblées : des actions locales d'éducation santé-environnement doivent ainsi pouvoir se déployer sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser aux enjeux de santé-environnement et diffuser les leviers pour agir.

Il est en outre particulièrement pertinent de diffuser des stratégies d'actions qui ont fait leurs preuves en termes d'efficacité et d'impact sur le changement de comportement recherché. Promouvoir et mettre en place ce type d'actions peut nécessiter que les porteurs d'actions locales soient accompagnés dans le montage de leur action.

Enfin, les actions les plus « significatives », c'est-à-dire celles les plus susceptibles d'être efficaces sur le changement de comportement, doivent pouvoir être promues et mises en œuvre de manière plus généralisée.

MESURE ①

Déterminer au sein du comité d'animation régionale de l'ESE les thèmes, les publics et les territoires à prioriser chaque année :

- Rédaction de cahiers des charges des appels à projet d'actions locales d'ESE, ou de tout autre dispositif permettant de susciter l'émergence d'initiatives intéressantes en complément de celles existantes.

- Identification des structures-ressources pouvant réaliser des accompagnements méthodologiques sur certains projets.

MESURE ②

Favoriser et développer la mise en œuvre d'actions locales d'ESE :

- Ces actions seront portées dans différents cadres : appels à projets régionaux, partenariats de projets, appels à manifestation d'intérêt...

MESURE ③

Identifier les projets auxquels proposer un accompagnement et mettre en œuvre cet accompagnement :

- Organisation d'une à quatre réunions de travail par accompagnement, portant possiblement sur la méthodologie, la démarche pédagogique, l'évaluation, la valorisation et la mise en évidence de données probantes.

MESURE ④

Capitaliser les enseignements issus de la mise en œuvre des actions locales pour faire évoluer le dispositif pour les années suivantes :

- Mobilisation des porteurs d'action dans la formulation d'un retour d'expérience, afin de tirer les enseignements de la mise en œuvre de l'accompagnement.

- Réalisation de bilans annuels sur les succès et les difficultés rencontrés dans les appels à projet.

MESURE ⑤

Valoriser les actions réalisées sur la plateforme Internet [cf. action 4] et lors de journées professionnelles de restitution et de partage :

- Cette valorisation prendra la forme *a minima* d'un compte-rendu annuel de l'activité de l'ESE dans la région.

Partenaires

- ▷ GRAINE, IREPS
- ▷ ORS, Centre Léon Bérard, Union régionale des centres sociaux, Éducation nationale...

Publics cibles

- ▷ Bénéficiaires de l'accompagnement au montage d'actions locales d'ESE : porteurs d'actions locales (centres sociaux, établissements scolaires, EAJE...), décideurs locaux (collectivités).